



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 30 Septembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 21 Septembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 33

NOMBRE DE VOTANTS : 33

Objet : Création de la conférence des Maires

Présents : 33

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), Madame BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de Cubzac) RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents : 4

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard),

Secrétaires de séance : **DARHAN Laurence**

Vu l'article L. 5211-11-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

Considérant que le bureau communautaire ne comprend pas tous les maires du territoire,

Considérant que cette conférence des maires est présidée par le président de l'EPCI à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres.

Considérant que cette conférence se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Il est proposé de créer la Conférence des Maires de Grand Cubzaguais Communauté. Cette conférence sera composée de Madame La Présidente de Grand Cubzaguais Communauté, des 16 maires des communes de la communauté de communes. Cette conférence pourra être assistée de personnes qualifiées qui pourront y être invitées afin d'éclairer les avis de la conférence des Maires.

Cette conférence des Maires ne rendra que des avis consultatifs.

Elle se tiendra régulièrement pour travailler à la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire de Grand Cubzaguais Communauté, partager l'information et échanger sur les enjeux actuels et à venir du territoire.

Par ailleurs, la Conférence des maires aura notamment les missions suivantes :

- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du pacte financier et fiscal de la Communauté de communes.
- Être force de propositions et d'améliorations dans les domaines de compétences de la Communauté de communes, et ce dans l'application des transferts de compétences.



- Se saisir notamment dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, de toute question relevant des compétences de la Communauté de communes et faire des propositions à la Présidente.
- Être un lieu d'échanges privilégié pour impulser et coordonner la coopération entre communes sur des compétences non communautaires.

A 18H21 Le conseil communautaire enregistre l'arrivée de Vincent POUX. Le nombre de présents est à 33, le nombre des votants est à 33.

Sur avis du bureau,

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- De créer la conférence des Maires dans les conditions susmentionnées,
- De faire siennes les conclusions de Mme La Présidente,

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 1^{er} Octobre 2020

La Présidente

Valérie GUINAUDIE

